

MMDCCXII.

Le prince d'Orange à la reine d'Angleterre.

(DORDRECHT, 5 AVRIL 1574.)

Plainte des Marchands Aventuriers contre les marins de Flessingue.

Madame, Les Sieurs Richard Goddart et Georges Onthank, au nom de la compagnie des Marchans Avanturiers résidens en la ville de Londres, se sont trouvés icy devers moy avecq les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'esperire le xix^e jour de febvrier dernier. Je suis esté marri de veoir par icelles les plainctes et doléances qu'on faiet pardelà à Vostre Majesté à la charge de ceulx de Flissingen, et me desplait d'aultant plus craignant que pour cela peult-estre Vostre Majesté pourroit avoir quelque meseontentement de ceulx dudiet Flissingen, lesquels toutesfois Vostre Majesté se peult assurer ne désirent que luy faire très-humblement service, comme aussy je tiens pour tout certain que, quant Vostre Majesté seroit au vray imformée de toutes choses, elle ne les trouveroit pas telles, ny si grandes qu'aucuns les font, comme nous avons bien faiet apparoistre aux porteurs de ceste, ainsy que Vostre Majesté sera servie d'entendre d'eulx. Et au regard de la liberté que lesdiets Marchans Avanturiers m'ont demandé pour passer librement avecq leurs biens et marchandises en Brabant et Flandres, encores que ce soit au préjudice et retardement du bien de la cause eommune, si est-ce que, pour l'entier désir que j'ay de tout temps eu à faire très-humble service à Vostre Majesté avecque toute amitié, plaisir et service à ses subjects et à toute la nation angloise, nous sommes entrés en accord avecq lesdiets Marchans Avanturiers, comme, pour n'ennuyer icy Vostre Majesté de trop longue lettre, j'ay prié à ces porteurs déclarer à icelle, luy suppliant très-humblement sur ce les ouyr et selon sa nayfve bonté d'avoir tousjours les habitans de ces pays de Hollande et de Zeelande, moy et nostre cause eommune pour recommandés, estant bien certain que le tout viendra au bien, prospérité et accroissement de la couronne de Vostre Majesté et de ses Estats. Je ne diray icy rien à Vostre Majesté de la disposition des affaires de ces quartiers, puisque ces porteurs, ayans quelques jours séjourné pardeçà et veu tout ce qui s'est passé jusques icy, sont trop plus que suffissans à fidellement en rendre raison à Vostre Majesté. Par quoy, baisant très-humblement les mains de Vostre Majesté, je supplieray le Créateur éternel octroyer à icelle longuement régner en très-heureuse prospérité.

Eseript à Dordrecht, ce v^e jour d'avril 1574.(Record office, Cal., n^o 1568.)